Votre commune s'organise.
Et vous ?

EPTB AUDE
SMMAR
DES RIVIÈRES & DES HOMMES



DICRIM

DOCUMENT À CONSERVER

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES **RISQUES MAJEURS**

COMMUNE DE **VAL DE DAGNE**

2026

Mesdames, Messieurs,

Afin d'anticiper d'éventuels risques majeurs, la commune se mobilise pour assurer au mieux votre protection ainsi que celle de vos biens en se dotant d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). La particularité de notre commune conduit à la mise en place de deux dispositifs adaptés à chacun de nos villages, sous la coordination du Maire.

Deux groupes d'élus formés seront ainsi constitués dans le respect des consignes de sécurité qui seront définies. En cas de coupure d'électricité et dans la mesure du possible, chaque élu sera chargé d'informer directement les habitants d'un secteur.

Une réunion publique de présentation du PCS est organisée le **lundi 8 juin 2026 à 18h30** au Grand foyer de Montlaur. Nous vous y attendons nombreux.

Nous vous proposons ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), qui précise les risques identifiés sur la commune, les conduites à tenir, les moyens d'alerte, ainsi que les consignes de sécurité et les numéros d'urgence.

Afin d'améliorer la réactivité des alertes, il est important que la commune dispose de vos coordonnées (numéro de téléphone portable et adresse électronique), coupon en page suivante.

Vous pouvez également télécharger gratuitement l'application PanneauPocket permettant de recevoir les informations et alertes communales en temps réel.

Nous vous remercions de votre attention et de votre implication dans la sécurité de tous.

Claude LACUBE
Maire de VAL-DE-DAGNE

SOMMAIRE

3 Comment suis-je alerté ?

4 Le risque inondation

6 Le risque feu de forêt

7 Le risque mouvement de terrain

8 Les risques climatiques

9 Le risque sanitaire

10 Notes

11 Consignes inondation

12 Sites internet
Contacts utiles

COMMENT SUIS-JE ALERTÉ ?

En cas d'évènement grave, l'alerte à la population relève de la responsabilité du maire. Différents moyens existent sur votre commune pour vous prévenir :

- APPEL TELEPHONIQUE
- PORTE-A-PORTE
- MAIL
- RÉFÉRENTS DE QUARTIER

COMMENT M'INFORMER ET ANTICIPER ?

RETROUVEZ LES RISQUES EN COURS - VISUALISEZ LES PRÉCIPITATIONS EN DIRECT

Un outil d'information en période de crue, alimenté depuis les réseaux de mesures du Service de Prévision des Crues (SPC) et du SMMAR.

Il renseigne en quasi-temps réel sur les précipitations en cours et les données issues des stations de mesures du bassin versant.

Pour en savoir plus

SHYVAA
Suivi HYdrométrique des Vallées de l'Aude et Affluents
SMMAR - EPTB AUDE



ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES AVEC LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Télécharger mypredict

EN FAMILLE, JE ME PROTÈGE

En cas d'inondation, chacun doit être acteur de sa propre sécurité. Ce document me donne les clés pour connaître mon exposition au risque d'inondation sur le département de l'Aude et savoir comment me préparer et réagir en cas d'événement.



INONDATION

Le risque sur la commune

La commune de Val-de-Dagne est concernée par le risque inondation par crue rapide. Elle est également exposée à un risque de remontée de nappe et de ruissellement en cas de pluies intenses.

Les Plus Hautes Eaux Connues

Un repère de crue est une marque qui matérialise le niveau atteint par les **P**lus **H**autes **E**aux **C**onnues (PHEC) dans les zones inondables. Il permet de rappeler à la population la fréquence des débordements des rivières, les périodes d'inondations, et les risques encourus. Il constitue une source précieuse d'informations pour l'entretien de la mémoire du risque. Dans le cadre de son action en matière de sensibilisation au risque d'inondation, et dans un souci d'harmonie à l'échelle du bassin versant de l'Aude, le SMMAR, en partenariat avec les services de l'État, apporte une assistance technique aux communes en réalisant la pose des repères de crues, avec le soutien financier du Département de l'Aude, la Région Occitanie, l'Etat.



Ça s'est passé près de chez vous !

La commune a fait l'objet de neuf arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour cause d'inondations et coulées de boue, le dernier en octobre 2018.

Les bons réflexes

AVANT L'ÉVÉNEMENT

- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux
- Aménager les entrées d'eau possibles
- Amarrer et sécuriser les cuves
- Déplacer les véhicules stationnés à proximité des berges

PENDANT L'ÉVÉNEMENT

- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école, ne pas prendre sa voiture et reporter ses déplacements
- S'informer et rester à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels du gouvernement
- Se soucier de ses proches, voisins et des personnes vulnérables
- Se réfugier en hauteur, ne pas descendre dans les parkings souterrains
- Ne pas s'engager sur une route inondée ni en voiture ni à pied



Écouter la radio



Couper gaz et électricité



Fermer portes et fenêtres



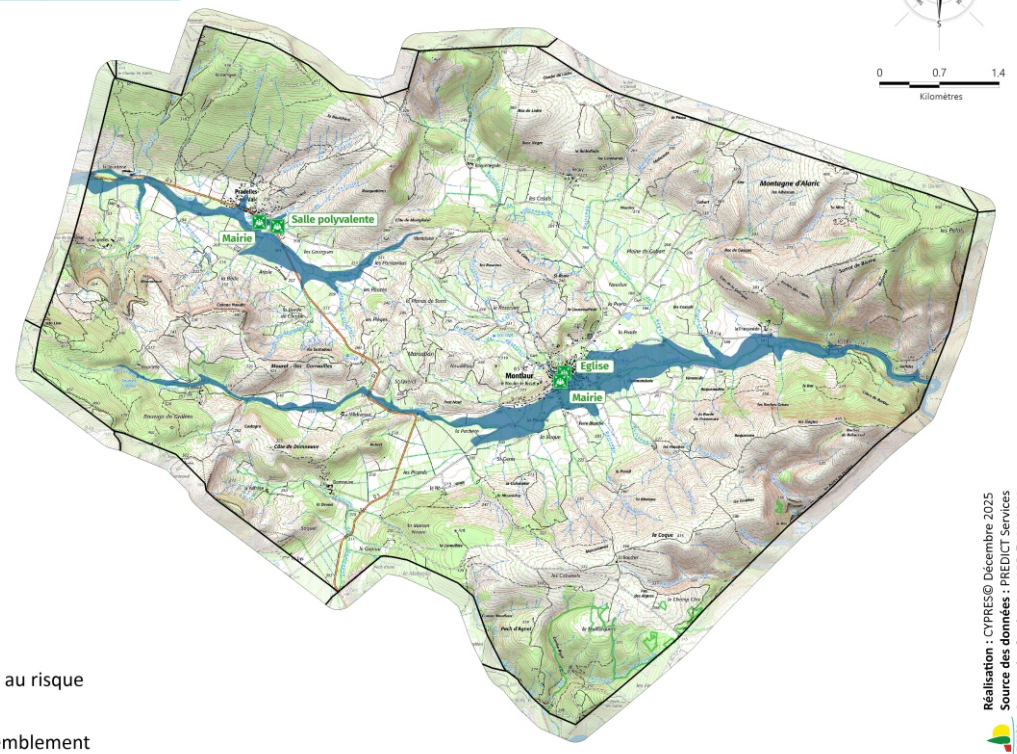
Monter dans les étages

Consignes de sécurité
À respecter

Mesures de gestion du risque

En cas d'inondation majeure, le dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) inondation est activé par le préfet. Au niveau communal, le maire active le plan communal de sauvegarde.

Zones soumises au risque **inondation**



Légende

- Zone soumise au risque d'inondation
- Point de rassemblement

Réalisation : CYPRES© Décembre 2025
Source des données : PREDICT Services
Source des fonds : Scan25® ©IGN 2018

Pour en savoir plus
Suivi hydrologique de la vallée de l'Aude et affluents (SHYVAA)

Les bons réflexes

APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Se tenir informé de l'évolution de la situation
- Aérer, nettoyer les pièces et désinfecter
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche
- Chauffer dès que possible
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais



Ne pas téléphoner



Eviter les souterrains



Ne pas prendre la voiture



Laisser les enfants à l'école

Consignes de sécurité
À respecter

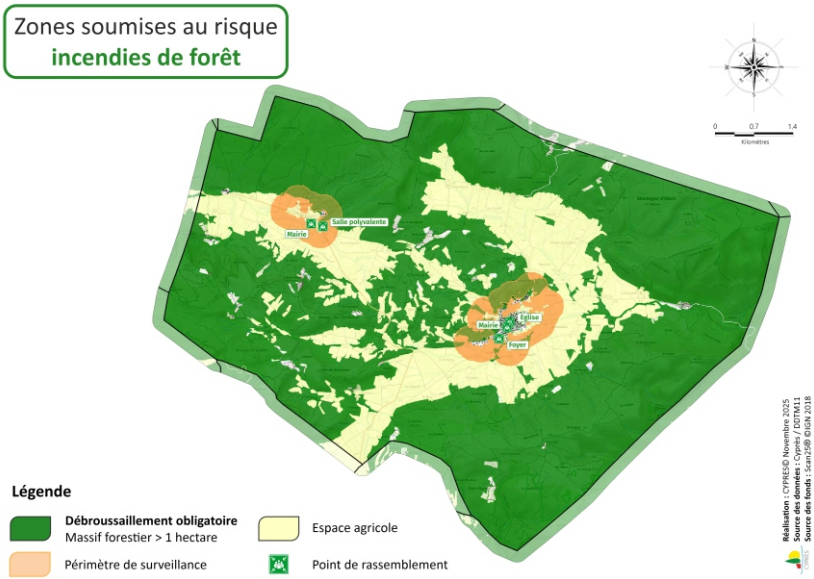
FEU DE FORÊT

Le risque sur la commune

La commune de Val-de-Dagne est exposée au risque feu de forêt du fait de la présence de zones boisées et d'espaces agricoles laissés en friche sur le territoire. Ce risque est accentué à l'interface des espaces urbanisés et de la lisière boisée.

Sept incendies d'une surface supérieure ou égale à un hectare sont recensés sur la commune, le plus important ayant parcouru 80 hectares en juin 1976.

Zones soumises au risque **incendies de forêt**



Réglementation

L'**emploi du feu** dans et à moins de 200m des espaces naturels combustibles (bois, forêts, landes, garrigues, maquis et friches) est interdit sauf exception.
L'**écobuage** et le **brûlage des déchets** sont interdits aux particuliers.

Les **obligations légales de débroussaillement** (OLD) visent à diminuer l'intensité du feu, en diminuant la biomasse combustible et à créer une discontinuité du couvert végétal afin de ralentir la progression du feu (*article L134-6 du Code forestier*). Ces travaux sont à la charge des propriétaires. Le maire assure le contrôle de l'exécution des OLD.

Pour en savoir plus
Carte d'accès aux massifs

Les bons réflexes

AVANT L'ÉVÉNEMENT
- Débroussailler autour de son habitation
- Nettoyer les gouttières, des feuilles peuvent s'y accumuler

APRÈS L'ÉVÉNEMENT
- Sortir protégé (chaussures et gants en cuir, vêtements en coton, chapeau), inspecter son habitation et surveiller les reprises, éteindre les foyers résiduels sans prendre de risque inutile
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN DÉPART
- Informer les pompiers le plus vite possible
- Respirer à travers un linge humide, attaquer le feu si possible

UNE MAISON PROTÉGÉE EST LE MEILLEUR DES ABRIS
- Fermer et arroser les volets, portes et fenêtres
- Occulter les aérations avec des linges humides
- Fermer le gaz et couper l'électricité

DANS LA NATURE
- S'éloigner du feu et des fumées le plus rapidement possible
- Ne pas sortir de votre voiture


Laisser les enfants à l'école


Ne pas prendre la voiture

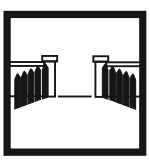

S'éloigner du feu


Ne pas téléphoner


Fermer portes et fenêtres


Couper gaz et électricité


Rentrer dans un bâtiment en dur


Dégager les voies d'accès

Consignes de sécurité
À respecter

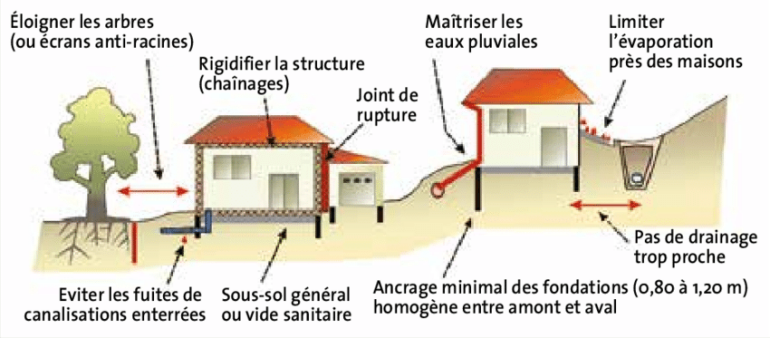
MOUVEMENT DE TERRAIN

Le risque sur la commune

La commune de Val-de-Dagne peut connaître des phénomènes d'effondrements de terrain, de chutes de blocs et de glissements de terrain localisés et de retrait-gonflement des argiles (aléas moyen à fort).

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements en période humide et des tassements en périodes sèches. Le phénomène de retrait-gonflement, du fait de sa lenteur et de sa faible amplitude, ne présente pas de risque direct et immédiat pour les personnes.

La commune a fait l'objet de neuf arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour cause de sécheresse, le dernier en 2022.



Mesures de gestion du risque

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles engendre chaque année des dégâts considérables, indemnisables au titre des catastrophes naturelles. La grande majorité des sinistres concerne les maisons individuelles. Des règles simples de construction et d'aménagement permettent ainsi de réduire le phénomène de retrait-gonflement sur les sols argileux :

- fondations profondes et rigidification de la structure par chaînage des bâtiments ;
- maîtrise des rejets d'eau ;
- contrôle de la végétation (éviter de planter trop près, élaguer les arbres)...

Elles sont résumées dans le schéma à gauche.

Pour en savoir plus
Base de données nationale sur les mouvements de terrain

Les bons réflexes

ÉBOULEMENT

PENDANT L'ÉVÉNEMENT

- A l'intérieur, se protéger la tête avec les bras, s'éloigner des fenêtres et s'abriter sous un meuble solide
- A l'extérieur, rentrer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Fermer le gaz et l'électricité, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur
- S'éloigner de la zone dangereuse et rejoindre le point de regroupement
- Respecter les consignes des autorités

EFFONDREMENT

- A l'intérieur, dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas utiliser l'ascenseur.
- A l'extérieur, s'éloigner de la zone dangereuse et rejoindre le lieu de regroupement, respecter les consignes des autorités

En cas d'effondrement


S'éloigner des bâtiments


Évacuer les bâtiments



Respecter les consignes

En cas d'éboulement


S'abriter sous un meuble


Écouter la radio


Couper gaz et électricité


S'éloigner du danger

Consignes de sécurité
À respecter

CLIMATIQUE

NEIGE, VERGLAS, CANICULE, ORAGE, GRAND FROID, TEMPÊTE

Le risque sur la commune

Il arrive que des phénomènes climatiques généralement ordinaires deviennent extrêmes et aient un impact important pour la sécurité des personnes.

Du fait de leur apparente banalité, des personnes ont un comportement imprudent et/ou inconscient qui peut se révéler mortel : promeneur en bord de mer, personne voulant franchir une zone inondée, à pied ou dans un véhicule, conducteur téméraire…

Il peut s'agir d'une tempête, d'un vent violent, de la neige, du grand froid, du verglas, de la grêle ou de la canicule.

Mesures de gestion du risque

La **carte de vigilance météorologique**, élaborée par Météo-France, est actualisée au moins deux fois par jour (à 6h et 16h, ou plus fréquemment en fonction de l'évolution de la situation) pour avertir la population de l'éventualité d'un phénomène dangereux dans les 24 heures qui suivent. Les médias relayent l'information dès que les deux plus hauts niveaux d'alerte (orange et rouge) sont atteints.
Les phénomènes couverts par la vigilance météorologique sont les suivants : vent violent, vagues-submersion, pluie-inondation, inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid.

Des **mesures spécifiques de protection** peuvent s'appliquer en cas de déclenchement d'un dispositif ORSEC spécifique grand froid, canicule…

Pour en savoir plus
Carte de vigilance météorologique

Les bons réflexes

NEIGE ou VERGLAS

- Limiter les déplacements et ne pas prendre de risques
- Respecter les restrictions de circulation et déviations mises en place
- Faciliter le passage des engins de dégagement des routes
- Dégager la neige et saler les trottoirs devant votre domicile
- Ne pas toucher à des fils électriques tombés au sol

ORAGE

- Ne pas s'abriter sous les arbres
- En voiture, rester à l'intérieur et se garer dès que possible dans une zone non exposée. Eteindre le moteur et ne pas toucher aux parties métalliques.
- Éviter les déplacements, les promenades en forêt et les sorties en montagne
- Signaler sans attendre les départs de feux aux pompiers

GRAND FROID

- S'habiller chaudement et ne pas garder de vêtements humides
- Assurer la ventilation des habitations une fois par jour
- Signaler au « 115 » les personnes en difficulté
- Rester en contact avec les personnes vulnérables de votre entourage

CANICULE

- Limiter les déplacements
- En cas de sortie porter un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleurs claires
- Maintenir les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Les ouvrir la nuit, en provoquant des courants d'air. Entre-fermer les volets des fenêtres exposées au plein soleil
- Avoir accès à un endroit frais au moins deux heures par jour
- Boire le plus possible, même sans soif. Ne pas consommer d'alcool (cela amplifie la déshydratation)
- S'informer de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes de votre entourage et les aider à manger et à boire

TEMPÊTE

AVANT
- Enfermer ou arrimer les objets susceptibles d'être emportés
- Gagner un abri en dur et fermer portes et volets

PENDANT
- Ne sortir en aucun cas
- Débrancher les appareils électriques

APRES
- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, aux menaces de chutes (cheminées, toitures, poteaux …)
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre

SANITAIRE

Définition

On appelle risque sanitaire un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations.
Il s'agit des effets sur la santé survenant à la suite d'une exposition de l'homme ou de l'animal à une source de contamination et qui nécessite une réponse adaptée du système de santé.
Le risque sanitaire dépend donc de la nature du contaminant, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition de l'homme.

Les différents risques sanitaires

Parmi ces risques, on recense notamment :

- Les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population (pandémie grippale, Ébola, Chikungunya, Dengue, épizootie) ;
- La pollution des eaux pouvant avoir une cause naturelle (composition géologique des sols, déjections animales) ou être due aux activités humaines (rejets domestiques, industriels, agricoles ou malveillants). Le risque intervient lorsque les eaux sont polluées et deviennent impropres à l'utilisation qui en est faite : la consommation, la pêche, l'aquaculture (coquillages, cresson, etc.) et la baignade ;
- Les contaminations alimentaires liées à des agents pathogènes (industrie agroalimentaire, restauration collective ou établissement de mise directe aux consommateurs) ;
- La qualité de l'air.

Que faire en cas de risque sanitaire avéré?

- Écoutez et respectez les consignes des pouvoirs publics ; elles peuvent évoluer selon la situation ;
- Adoptez les gestes simples qui vous seront recommandés ;
- Respectez les règles particulières éventuelles de circulation des personnes et des animaux ;
- En cas de symptômes, contactez votre médecin traitant ou le 15.

Modalités de communication de l'alerte

- Médias nationaux et locaux, radio et télévision, sites Internet gouvernementaux et communaux, réseaux sociaux officiels

Consultez les sites spécialisés :

- Ministère de la santé et des solidarités :
http://solidarités-santé.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/securite-sanitaire/les-alertes-sanitaires/
- Agence nationale de sécurité sanitaire:
www.anses.fr
- Santé Publique France :
www.santepubliquefrance.fr
- Agence Régionale de Santé OCCITANIE :
www.occitanie.ars.sante.fr

COVID 19

La COVID 19 due au virus SARS-CoV2 est un nouveau coronavirus identifié en décembre 2019 en Chine pouvant provoquer des pathologies sévères (détresse respiratoire, fatigue intense, fièvre…). Ce virus est d'autant plus dangereux qu'il est très contagieux : en l'absence de mesures de protection, chaque personne infectée peut contaminer au moins 3 personnes, même sans en ressentir les symptômes.

Pour diminuer la circulation du virus sur un territoire, des mesures sanitaires préventives peuvent être appliquées (fermetures de lieux de rassemblement, restrictions de circulation, confinement de la population, port du masque, distanciation physique).

Une campagne de vaccination de masse est également mise en oeuvre.



NOTES

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

PLUIE - INONDATION

les 8 bons comportements

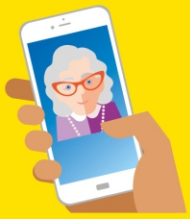
en cas de pluies intenses



Je m'informe
et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels



Je ne prends pas ma voiture et je reporte mes déplacements



Je me soucie des personnes proches,
de mes voisins et des personnes vulnérables



Je m'éloigne des cours d'eau
et je ne stationne pas sur les berges ou sur les ponts



Je ne sors pas
Je m'abrite dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre



Je ne descends pas dans les sous-sols et je me réfugie en hauteur, en étage



Je ne m'engage ni en voiture ni à pied
Pont submersible, gué, passage souterrain... Moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école,
ils sont en sécurité

pluie-inondation.gouv.fr **#PluieInondation**

JE CONNAIS LES NIVEAUX DE VIGILANCE

- Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle
- Phénomènes dangereux et étendus
- Phénomènes localement dangereux

J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ

Radio et lampes de poche avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, lunettes de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux

JE NOTE LES NUMÉROS UTILES

Ma mairie
112 ou **18** Pompiers
114 pour les personnes sourdes et malentendantes
15 SAMU
17 Gendarmerie, Police

METEO FRANCE VIGICRUES

EPTB AUDE SMMAR DES RIVIÈRES & DES HOMMES

Hôtel du département de l'Aude
Allée Raymond Courrière
11 855 CARCASSONNE Cedex 09
04 68 11 63 02
contact@smmar.fr / www.smmar.fr

EPTB AUDE
SMMAR
DES RIVIÈRES & DES HOMMES

Sites internet

> Site internet de la Mairie de Val-de-Dagne : **www.commune-de-val-de-dagne.fr**
> Site internet du Conseil départemental de l'Aude pour l'information routière : **www.inforoute11.fr**
> Site internet de la Préfecture de l'Aude : **www.aude.gouv.fr**
> Site internet du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières : **www.smmar.fr**
> Site internet de Météo-France : **www.meteofrance.com**
> Portail de la prévention des risques majeurs : **www.georisques.gouv.fr**
> Centre d'information pour la prévention des risques (CYPRÈS) : **www.cypres.org**

Contacts utiles

Mairies de Val-de-Dagne :	**04.68.24.08.09 - 1 Place de la Mairie, Montlaur** 04.68.24.04.99 - 50 Avenue des Corbières, Pradelles-en-Val
Préfecture de l'Aude :	**04.68.10.27.00**
Pompiers :	**18 ou 112 (depuis un portable)**
SAMU :	**15**
Gendarmerie :	**17**
Météo-France :	**05.67.22.95.00**

PREDICT
20 rue Didier Daurat
34170 CASTELNAU-LE-LEZ
04 67 17 11 10
contact@predictservices.com

predict
Risques sous haute surveillance

BRLI
1105 Av. Pierre Mendès France - BP 94001
30000 NIMES Cedex 5
04 66 87 50 00
dc.brli@brl.fr

BRL INGÉNIERIE

CYPRES
Route de la Vierge
13500 Martigues
04 42 13 01 00
cypres@cypres.org

CYPRÈS

Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional